

Bachelor Sécurité Informatique

Chef.fe de projet logiciel et réseau

Inscrit au RNCP n° 34568

Contrat d'apprentissage

ou

Contrat de professionnalisation

Photo récente
obligatoire

NOM (d'usage en majuscule) :

Prénom :

Nom de naissance :

Sexe : Masculin Féminin

Né·e le : à :

Nationalité :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse mail :

Établissement actuellement fréquenté (nom et adresse) :

.....

Classe :

Dernier diplôme préparé :

..... en cours obtenu

Autre situation :

Vous êtes porteur/porteuse d'un handicap nécessitant un aménagement de la formation oui non

Code INE* :

* Identification National Étudiant

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Réception du dossier le : _____

Pièces présentes au dossier :

- Lettre de motivation
- curriculum vitae
- photocopies des bulletins de notes,
- photocopies des diplômes ^{et/ou} certificats déjà obtenus et des relevés de notes d'examens,
- photocopie de la carte d'identité ou titre de séjour
- E-mail AR dossier complet, le : _____
- E-mail pièces manquantes, le : _____

Décision après étude du dossier :

- Dossier recevable** - date d'envoi convocation : _____
Entretien oral le : _____ à _____ h _____
- Dossier refusé** - date lettre de refus : _____

Décision après entretien :

- Admis** - date lettre d'admission : _____
- Liste d'attente** - date lettre de mise en attente : _____
- Refusé** - date lettre de refus : _____

RENSEIGNEMENTS

concernant la candidature

Êtes-vous candidat.e dans un autre établissement d'enseignement supérieur ? : Oui Non

Ordre de préférence des établissements pour lesquels vous êtes candidat.e, y compris le CFA Groupe Saint-Jean :

N°	VILLE	ÉTABLISSEMENT	NATURE EXACTE DES ÉTUDES
1			
2			
3			
4			
5			

Votre projet professionnel en quelques mots

.....

.....

.....

Votre intérêt pour la formation à laquelle vous postulez

.....

.....

.....

.....

Entreprise susceptible de vous accueillir en alternance

Raison sociale :

Personne à contacter (Nom et fonction) :

Téléphone : adresse mail :

Adresse :

Activités scolaires ou professionnelles des 4 dernières années

ANNÉE	CLASSE	ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT	DIPLÔME OBTENU	ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE (à temps complet, partiel, emploi, stage)
22-23				
21-22				
20-21				
19-20				

Activité(s) extra-scolaire(s)

.....

.....

Séjour(s) à l'étranger

.....

.....

IMPORTANT - Dépôt du dossier

Ce dossier dûment complété et accompagné de toutes les pièces nécessaires devra nous parvenir dès que possible afin qu'il soit instruit dans les meilleurs délais.

Les pièces à fournir au dossier sont également à déposer dématérialisées* sur notre espace d'inscription :

<https://polesup-lasalle.ymag.cloud/index.php/preinscription/>

(* lettre de motivation, CV, photo récente, carte vitale, carte d'identité, 3 derniers bulletins de notes, dernier diplôme obtenu, notes du dernier examen)

Les dossiers seront instruits dans la mesure des places disponibles restantes.

Dossier à retourner au :
CFA Groupe Saint-Jean
5 La Motte Brûlon - CS 60624
35706 RENNES cedex 7

2023										2024												
Août	Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet	
mar 01		ven 01		dim 01		mer 01		ven 01		lun 01		jeu 01		ven 01		lun 01		mer 01		sam 01		lun 01
mer 02		sam 02		lun 02		jeu 02		sam 02		mar 02		ven 02		sam 02		mar 02		jeu 02		dim 02		mar 02
jeu 03		dim 03		mar 03		ven 03		dim 03		mer 03		sam 03		dim 03		mer 03		ven 03		lun 03		mer 03
ven 04		lun 04		mer 04		sam 04		lun 04		jeu 04		dim 04		lun 04		jeu 04		sam 04		mar 04		jeu 04
sam 05		mar 05		jeu 05		dim 05		mar 05		ven 05		lun 05		mar 05		ven 05		dim 05		mer 05		ven 05
dim 06		mer 06		ven 06		lun 06		mer 06		sam 06		mar 06		mer 06		sam 06		lun 06		jeu 06		sam 06
lun 07		jeu 07		sam 07		mar 07		jeu 07		dim 07		mer 07		jeu 07		dim 07		mar 07		ven 07		dim 07
mar 08		ven 08		dim 08		mer 08		ven 08		lun 08		jeu 08		ven 08		lun 08		mer 08		sam 08		lun 08
mer 09		sam 09		lun 09		jeu 09		sam 09		mar 09		ven 09		sam 09		mar 09		jeu 09		dim 09		mar 09
jeu 10		dim 10		mar 10		ven 10		dim 10		mer 10		sam 10		dim 10		mer 10		ven 10		lun 10		mer 10
ven 11		lun 11		mer 11		sam 11		lun 11		jeu 11		dim 11		lun 11		jeu 11		sam 11		mar 11		jeu 11
sam 12		mar 12		jeu 12		dim 12		mar 12		ven 12		lun 12		mar 12		ven 12		dim 12		mer 12		ven 12
dim 13		mer 13		ven 13		lun 13		mer 13		sam 13		mar 13		mer 13		sam 13		lun 13		jeu 13		sam 13
lun 14		jeu 14		sam 14		mar 14		jeu 14		dim 14		mer 14		jeu 14		dim 14		mar 14		ven 14		dim 14
mar 15		ven 15		dim 15		mer 15		ven 15		lun 15		jeu 15		ven 15		lun 15		mer 15		sam 15		lun 15
mer 16		sam 16		lun 16		jeu 16		sam 16		mar 16		ven 16		sam 16		mar 16		jeu 16		dim 16		mar 16
jeu 17		dim 17		mar 17		ven 17		dim 17		mer 17		sam 17		dim 17		mer 17		ven 17		lun 17		mer 17
ven 18		lun 18		mer 18		sam 18		lun 18		jeu 18		dim 18		lun 18		jeu 18		sam 18		mar 18		jeu 18
sam 19		mar 19		jeu 19		dim 19		mar 19		ven 19		lun 19		mar 19		ven 19		dim 19		mer 19		ven 19
dim 20		mer 20		ven 20		lun 20		mer 20		sam 20		mar 20		mer 20		sam 20		lun 20		jeu 20		sam 20
lun 21		jeu 21		sam 21		mar 21		jeu 21		dim 21		mer 21		jeu 21		dim 21		mar 21		ven 21		dim 21
mar 22		ven 22		dim 22		mer 22		ven 22		lun 22		jeu 22		ven 22		lun 22		mer 22		sam 22		lun 22
mer 23		sam 23		lun 23		jeu 23		sam 23		mar 23		ven 23		sam 23		mar 23		jeu 23		dim 23		mar 23
jeu 24		dim 24		mar 24		ven 24		dim 24		mer 24		sam 24		dim 24		mer 24		ven 24		lun 24		mer 24
ven 25		lun 25		mer 25		sam 25		lun 25		jeu 25		dim 25		lun 25		jeu 25		sam 25		mar 25		jeu 25
sam 26		mar 26		jeu 26		dim 26		mar 26		ven 26		lun 26		mar 26		ven 26		dim 26		mer 26		ven 26
dim 27		mer 27		ven 27		lun 27		mer 27		sam 27		mar 27		mer 27		sam 27		lun 27		jeu 27		sam 27
lun 28		jeu 28		sam 28		mar 28		jeu 28		dim 28		mer 28		jeu 28		dim 28		mar 28		ven 28		dim 28
mar 29		ven 29		dim 29		mer 29		ven 29		lun 29		jeu 29		ven 29		lun 29		mer 29		sam 29		lun 29
mer 30		sam 30		lun 30		jeu 30		sam 30		mar 30				sam 30		mar 30		jeu 30		dim 30		mar 30
jeu 31				mar 31				dim 31		mer 31				dim 31				ven 31				mer 31

Heures centre

Examens

Vacances scolaires



INFORMATIONS AUX CANDIDATS

Bachelor Sécurité Informatique | BSI

Chef de projet logiciel et réseau | RNCP n° 34568

A LIRE ATTENTIVEMENT



Le contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail entre un salarié¹ et un employeur. Son objectif est de former le salarié en vue d'acquérir une qualification professionnelle validée par un Diplôme ou un Titre inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

L'apprenti est salarié de l'entreprise. Il est donc soumis aux mêmes droits et aux mêmes obligations que tout salarié de l'entreprise.

L'apprenti doit respecter le calendrier de formation, être présent à tous les cours et se présenter aux examens finaux. Le temps de formation est du temps de travail effectif.

En cas d'absence, il doit justifier celle-ci par un arrêt de travail ou la validation d'un congé légal (hors congés payés).

Les congés payés de l'apprenti ne peuvent être pris pendant les périodes en centre de formation.

L'examen de la candidature au CFA Groupe Saint-Jean

Les conditions d'accès au BSI :

- Etre titulaire titulaires d'un BTS SIO / SN IR ou autre BAC + 2 informatique ou télécom ou BUT2
- Avoir moins de 30 ans à la signature du contrat d'apprentissage (pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap)

Le dossier de candidature, dûment rempli et complété avec les pièces demandées, est adressé au **secrétariat de l'Alternance** du CFA Groupe Saint-Jean dès que possible à l'adresse suivante :

CFA GROUPE SAINT-JEAN
5 rue de La Motte Brûlon - CS 60624
35706 RENNES cedex 7

En parallèle du dossier papier, le candidat doit impérativement **déposer sa demande en ligne** via le lien : <https://polesup-lasalle.ymag.cloud/index.php/preinscription/>

1^{re} étape de sélection : si la candidature est recevable (dossier instruit par la commission de recrutement), des **tests** en anglais, culture générale, français et logique et un **entretien de motivation** pour présenter son projet d'entrée en BSI, sont organisés.

2^e étape de sélection : le candidat sera, soit ADMIS (sous réserve de la signature d'un contrat apprentissage), soit placé sur une LISTE D'ATTENTE, soit NON ADMIS.

Dans tous les cas, la décision sera communiquée par courrier par la commission de recrutement.

Désistement d'un candidat : le candidat devra prévenir le CFA par mail à alternance@groupe-saintjean.fr le plus rapidement possible et prévenir le cas échéant l'entreprise sollicitée, ceci afin de laisser la place aux autres candidats.



¹ L'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire

La rémunération | les grandes lignes

REMUNERATION BRUTE MENSUELLE MINIMALE EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE				
Situation	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1 ^{re} année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel*)	100 % du SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel*)
2 ^e année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel*)	100 % du SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel*)
3 ^e année	55 % du SMIC	67 % du SMIC	78 % du SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel*)	100 % du SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel*)

* correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage

Ces montants peuvent être majorés si un accord collectif applicable dans l'entreprise fixe une rémunération minimale plus élevée.

Information extraite de www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918

Le temps en formation est du temps effectif de travail, donc inclus dans la rémunération mensuelle.

S'il y a changement de tranche d'âge en cours d'année, le nouveau salaire est applicable sur le mois suivant la date d'anniversaire.

La recherche de l'entreprise

Le candidat, acteur de son projet, fait ses propres recherches d'entreprise.

Les candidats admis en formation seront mis en relation avec les entreprises partenaires du CFA Groupe Saint-Jean.

Le coût de la formation du BSI varie selon la branche professionnelle de l'entreprise. Il est administré par l'OPCO auquel l'entreprise adhère et varie de 6 500 € à 8 369 € par an.

La préparation à l'entretien d'embauche

En amont

- Préparer son CV et sa lettre de motivation (LM)
- Avoir la fiche descriptive de la formation, le calendrier d'alternance, le formulaire Attestation d'engagement, le document Modalités financières et administratives et le Tableau de recensement des activités
- Avoir le nom et les coordonnées du Référent filière Cyber et du Chargé de Relations Entreprises
- Avoir un tableau de prospection et de contacts entreprises pour le suivi et la relance
- Avoir la copie du contrat d'apprentissage précédent, si déjà bénéficiaire d'un apprentissage

En entretien

- Donner un exemplaire de son CV et de sa LM au recruteur
- Argumenter son choix de l'alternance, son projet professionnel et de formation
- Présenter les modalités et la durée de la formation
- Transmettre au recruteur, la fiche de formation, le calendrier d'alternance, le formulaire Attestation d'engagement, le document Modalités financières et administratives (afin que l'employeur soit informé des coûts) et le tableau de recensement des activités
- Communiquer au recruteur les coordonnées du Référent de la filière Cyber

Des informations complémentaires

www.service-public.fr

www.agefiph.fr

www.alternance.emploi.gouv.fr/accueil

Vos contacts BSI au CFA Groupe Saint-Jean

L'équipe du CFA Groupe Saint-Jean reste à votre disposition

Référent filière Cyber	Samuel BOUVIER	alternance@groupe-saintjean.fr	02 99 87 12 12
Directrice Adjointe du Centre de formation	Soazig DOUCIN	s.doucine@groupe-saintjean.fr	02 99 87 12 12
Assistante Alternance	Irina LEBORGNE	i.leborgne@groupe-saintjean.fr	06 34 90 05 87
Chargé de Relations Entreprises	Antoine LETUVÉE	a.letuvee@groupe-saintjean.fr	02 99 87 12 12
			06 19 17 41 34





MODALITÉS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES

Bachelor Sécurité Informatique | BSI

Chef de projet logiciel et réseau | RNCP n° 34568



Le contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail entre un salarié¹ et un employeur. Son objectif est de former le salarié en vue d'acquérir une qualification professionnelle validée par un Diplôme ou un Titre inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

L'apprenti est salarié de l'entreprise. Il est donc soumis aux mêmes droits et aux mêmes obligations que tout salarié de l'entreprise.

L'apprenti doit respecter le calendrier de formation, être présent à tous les cours et se présenter aux examens finaux.

Le temps de formation est du temps de travail effectif et compte dans l'horaire de travail.

Les congés | Les principaux

Congés payés

L'apprenti a droit aux congés payés légaux, c'est-à-dire 5 semaines de congés payés par an. S'il a moins de 21 ans au 30 avril de l'année précédente, l'apprenti peut demander des congés supplémentaires sans solde, dans la limite de 30 jours ouvrables par an.

Congés pour la préparation à l'examen

Pour la préparation de ses épreuves, l'apprenti a droit à un congé supplémentaire de 5 jours ouvrables dans le mois qui les précède. Ces jours s'ajoutent aux congés payés et sont rémunérés.

Le coût de la formation

Le coût de la formation du BSI est administré par l'OPCO de l'entreprise et varie de 6 500 € à 8 369 € par an, selon la branche professionnelle de l'entreprise. Le CFA Groupe Saint-Jean ne pratique pas de reste à charge pour l'employeur.

La rémunération | Les grandes lignes

L'Employeur rémunère l'alternant selon la réglementation en vigueur du contrat. S'ajoutent, les charges sociales selon les dispositions légales (ex. cotisation mutuelle entreprise, remboursement frais de transport...) et le cas échéant toute autre disposition due aux accords de branches et d'entreprise (se rapprocher de son service comptabilité ou RH).

☞ **Le temps en formation est un temps de travail effectif, donc inclus dans la rémunération mensuelle.**

REMUNERATION BRUTE MENSUELLE MINIMALE EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE ⁽¹⁾				
Situation	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1 ^{re} année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel ⁽²⁾)	100 % du SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel ⁽²⁾)
2 ^e année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel ⁽²⁾)	100 % du SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel ⁽²⁾)
3 ^e année	55 % du SMIC	67 % du SMIC	78 % du SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel ⁽²⁾)	100 % du SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel ⁽²⁾)

(1) réduction totale des charges patronales et réduction partielle des charges salariales

(2) correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage

Ces montants peuvent être majorés si un accord collectif applicable dans l'entreprise fixe une rémunération minimale plus élevée. S'il y a changement de tranche d'âge en cours d'année, le nouveau salaire est applicable sur le mois suivant la date d'anniversaire. Pour la rémunération d'un salarié en situation de handicap, se reporter à www.agefiph.fr

¹ L'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

Les aides aux entreprises

L'aide à la signature d'un contrat avec un apprenti bénéficiant d'un RQTH s'élève pour l'entreprise à 3 000 €, proratisés en fonction de la durée du contrat de travail.

L'aide exceptionnelle à l'embauche d'apprentis pour les contrats signés jusqu'au 31 décembre 2023, s'élève à 6 000 €. Cette aide exceptionnelle ne s'appliquera que pour la première année d'exécution du contrat.

Informations sur : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F15204>
<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/renouvellement-du-soutien-du-gouvernement-a-l-alternance-pour-2023>

Le circuit des documents administratifs CFA < > Entreprise

- L'Employeur avertit le CFA dès le recrutement de l'alternant en envoyant l'Attestation d'engagement et le tableau de recensement des activités complétés au secrétariat de l'alternance ; alternance@groupe-saintjean.fr
- Le CFA établit le CERFA du contrat d'apprentissage à la demande de l'employeur et la convention de formation
- Le CFA envoie à l'employeur le CERFA le cas échéant, la convention de formation, le planning d'alternance, la fiche descriptive du BSI, les CGV et le règlement intérieur
- Le CERFA et la convention sont signés par les 3 parties (employeur, salarié, CFA). Chaque partie conserve un exemplaire
- L'employeur dépose auprès de son OPCO, dans les 5 jours à compter de la date de démarrage du contrat, les documents (CERFA, convention de formation et tout autre document que son OPCO serait amené à lui demander)
- L'OPCO instruit le dossier, valide la prise en charge financière de la formation et en informe l'employeur et le CFA

Pour plus d'informations

www.alternance.emploi.gouv.fr/accueil
www.agefiph.fr
www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23556

Vos contacts BSI au CFA Groupe Saint-Jean

L'équipe du CFA Groupe Saint-Jean reste à votre disposition		alternance@groupe-saintjean.fr	02 99 87 12 12
Référent filière Cyber	Samuel BOUVIER	bachelorinfo@groupe-saintjean.fr	02 99 87 12 12
Directrice Adjointe du Centre de formation	Soazig DOUCIN	s.doucine@groupe-saintjean.fr	06 34 90 05 87
Chargé de Relations Entreprises	Antoine LETUVÉE	a.letuvee@groupe-saintjean.fr	06 19 17 41 34
Assistante Alternance	Irina LEBORGNE	i.leborgne@groupe-saintjean.fr	02 99 87 12 12



5 rue de la Motte-Brûlon
CS 60624
35706 RENNES cedex 7
alternance@groupe-saintjean.fr
02 99 87 12 12
www.polesup-delasalle.fr

